

d'Allemagne. Un des Tronchin (Antoine), était « fils de respectable Théodore Tronchin, pasteur et professeur en théologie de Genève, et de Teodora Rocca » ; il épousa, à Lyon, Anne, fille du banquier Jacob Aceré.

Plusieurs banquiers étaient Protestants, et quelques-uns, dont on peut mesurer l'intelligence et la hardiesse par le rôle que les actes du temps leur attribuent dans le mouvement des affaires, avaient une large surface et disposaient de grands capitaux. Nous signalerons : Daniel Hervart, d'Augsbourg (..1602-†1638), Jacob Aceré (..1625-†1680), Jean-Antoine Manlich, un Allemand (..1631-†1661), Jacques Got (..1650-†1679), Jean-Louis Calandrini, de Genève (..1660), Augustin Burlamachi, aussi Genevois (15) (..1666-1669), Gaspard Scherer, de Saint-Gall (..1670), les deux Jacques Tronchin, de Genève (..1670-1673 et 1673-†1683), etc.

La révocation de l'édit de Nantes a certainement apporté un grand trouble dans les entreprises de banque et de commerce des étrangers, mais elle n'a pas atteint ceux-ci directement. La plupart d'entre eux, estimant qu'ils étaient en sûreté, n'ont pas émigré et n'ont pas en effet été inquiétés. La colonie protestante suisse a même fait, pendant tout le XVIII<sup>e</sup> siècle, de précieuses recrues, et la ville de Lyon a été la première étape en France de beaucoup de banquiers suisses. Les noms des nouveaux venus, marchands ou banquiers, sont significatifs. Nous n'en citerons qu'un petit nombre : les Delessert (Benjamin, François et Etienne), de Cossonay et de Genève ; Jean-Henri Egloff, de Gottlischen ;

---

(15) Les Burlamaqui étaient d'origine lucquoise ; ils étaient déjà à Lyon au commencement du XVII<sup>e</sup> siècle.